

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

. : 03.27.53.75.32

Réf. : **VSF / JR / IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 20 MAI 2014

L'an deux mille quatorze

Le vingt-sept mai à 18 h 30

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation et sous la présidence de :**

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAUAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : F LEFEBVRE (pouvoir à C DEROO) - JY HERBEUVAL (pouvoir à S ZATAR) - R PAUVROS (pouvoir à N MONTFORT) - C DI POMPEO (pouvoir à MP ROPITAL)

EXCUSES :

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 33 : PRU Epinette - Finalisation des échanges fonciers avec la SA PROMOCIL

Le 16 décembre 2011, le Conseil Municipal a accepté les modalités d'échanges fonciers devant intervenir entre la ville de Maubeuge et la SA PROMOCIL dans le cadre du projet de

rénovation urbaine du quartier de l'Épinette. Le 27 juin 2013, les nouvelles conditions de cet échange foncier ont été mises à jour des dernières divisions foncières liées à ces opérations.

Or, de nouvelles dispositions fiscales en matière de valorisation foncière nous ont amenés lors du conseil municipal du 22 novembre 2013 à devoir redéfinir les conditions finalisant ces échanges fonciers repris dans le tableau intitulé « Echanges fonciers entre la Ville et PROMOCIL - Tableau définitif ».

En effet, pour tenir compte des conséquences de ces dernières dispositions modifiant l'équilibre des opérations restantes, il a été convenu entre les parties que les échanges restant à finaliser se réaliseraient au prix d'un euro (1,00 €) ce qui, par conséquent, donnerait une soulte en faveur de la Ville à hauteur de 336 000,00 €.

Ces nouvelles dispositions permettraient ainsi de solder définitivement ces échanges (la soulte de 336 000,00 € correspondant au total des sommes versées par PROMOCIL pour la régularisation des actes antérieurement signés).

Or, les estimations de la valeur vénale des parcelles concernées, sollicitées auprès de France Domaine pour finaliser ces échanges nous étant parvenues tardivement, le notaire nous a fait part d'un risque contentieux sur l'acte notarié à venir et par conséquent de l'obligation de délibérer à nouveau sur cet échange.

Eu égard aux motifs exposés ci-dessus et aux estimations de France Domaine, il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Rappporter la délibération n° 165 du 22 novembre 2013 ;
- Passer outre les estimations établies par France Domaine en date des 16 et 17 décembre 2013 et acter ainsi que les échanges fonciers restant à finaliser se réaliseront au prix de un euro (1,00 €) ;
- Approuver l'échange foncier décrit dans le tableau intitulé « Echanges fonciers entre la Ville et PROMOCIL - Tableau définitif » ci-annexé aux conditions précédemment fixées ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document afférent à ces échanges fonciers.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité, (Monsieur DEMUYNCK ne prend pas part au vote)

- **Rapporte** la délibération n° 165 du 22 novembre 2013 ;

- **Passé** outre les estimations établies par France Domaine en date des 16 et 17 décembre 2013 et acter ainsi que les échanges fonciers restant à finaliser se réaliseront au prix de un euro (1,00 €) ;
- **Approuve** l'échange foncier décrit dans le tableau intitulé « Echanges fonciers entre la Ville et PROMOCIL - Tableau définitif » ci-annexé aux conditions précédemment fixées ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document afférent à ces échanges fonciers .

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY